



**POUR UNE RÉMUNÉRATION DÉCENTE DES MUSIENS PROFESSIONNELS ENGAGÉS
PAR DES ENTREPRISES CULTURELLES SUBVENTIONNÉES**

Montréal, le 14 juin 2013 – Depuis plusieurs années, la GMMQ demande que les organismes gouvernementaux subventionneurs s’assurent que les entreprises culturelles qui reçoivent de l’argent public, parmi lesquelles de nombreux festivals, offrent aux artistes des conditions de travail décentes approuvées par leur association professionnelle.

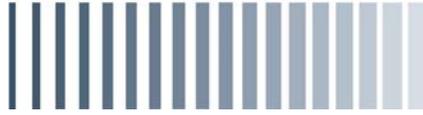
Une série d’articles publiés ces derniers jours dans le journal *Le Droit* illustre parfaitement le problème existant en prenant l’exemple frappant d’un événement subventionné par la SODEC et Patrimoine canadien : le festival Rockfest de Montebello. En plus de ne pas payer les musiciens de la relève qui y jouent, le festival leur demande de vendre 50 billets en prévente pour avoir le droit de monter sur scène! S’ils n’atteignent pas leur objectif de vente, les artistes doivent payer la différence et le festival se réserve le droit de leur interdire carrément de jouer et de les poursuivre en justice.

La GMMQ dénonce vigoureusement cette situation et les conditions de travail déplorables parfois offertes aux musiciens professionnels, qui n’ont souvent d’autre choix que de les accepter sous peine de ne pas jouer. Comme l’a déclaré le président de la Guilde, Luc Fortin : « Si le public est enchanté des multiples occasions de voir des artistes se produire en plein air ou en salle, il n’a certainement aucune idée des conditions de travail de certains artistes, particulièrement ceux de la relève.

La Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ) multiplie les démarches pour sensibiliser le gouvernement du Québec au fait que la *Loi sur le statut de l’artiste*, dont on souligne cette année les 25 ans, a atteint ses limites. La GMMQ s’est d’ailleurs joint à d’autres associations professionnelles d’artistes et d’artisans pour dénoncer les failles dans l’application de cette loi dont l’objectif initial était d’assurer des conditions minimales et un filet social aux artistes.

Récemment, la GMMQ et d’autres associations professionnelles (AQTIS, ARRQ, SARTEC et UDA) ont entrepris une démarche conjointe pour demander que les organismes subventionneurs, notamment la SODEC et le CALQ, s’assurent que les entreprises culturelles qui reçoivent de l’argent public sont en règle avec les associations professionnelles reconnues par la *Loi sur le statut de l’artiste*. Cette revendication a d’ailleurs été récemment présentée au ministre de la culture du Québec, M. Maka Kotto qui s’est engagé à l’étudier.

**GUILDE DES MUSIENS
ET MUSIENNES DU QUÉBEC**



*Communiqué
Pour diffusion immédiate*

À propos de la GMMQ

La Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ), qui compte plus de 3 300 membres, a pour mission de représenter et défendre les intérêts moraux, sociaux et économiques des musiciens professionnels afin que leur apport à la société soit reconnu à sa juste valeur. Affiliée à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), elle a notamment pour mandat de négocier les ententes collectives avec tout producteur et mettre à la disposition de ses membres un contrat-type d'engagement.

-30-

Renseignements : Julie Bréhéret
Directrice des communications de la GMMQ
(514) 842-2866 poste 229
jbreheret@gmmq.com